



Disponibilité FPH

Par Liliou

Bonjour,

Je suis aide soignante depuis 10 ans dans un hopital publique. Je souhaite demander une disponibilité, à la suite à mes congés d'été 2023. Je souhaiterais savoir dans quels délais ma demande doit être envoyée à l'administration ? Et pour quelle durée minimum et maximum ?

Concernant mes congés annuels, ai-je droit à mes 25 jours si je pars avant la fin de l'année?

Je vous remercie pour la réponse.